La liste des Gagnants du Grand Concours de la Reconstitution

— SUITE —

Du 1.440e au 1.454e Prix (15 prix). — UNE PAIRE BOUTONS MANCHETTES CHATNETTE, valeur 24 francs.

1.440e : M. DEKENS Lucien, employé, rue Germain-Pilon, 17, LILLE.

1.441e : M. DUMONT Alphonse, employé, rue de Valenciennes, 31, LILLE.

1.442e : M. Maurice ODANT, tailleur, rue Saint-Joseph, 51, WATTRELOS (Nord).

1.443e : Mme MALAQUIN Evrance, rue Oskièvre, 22, VALENCIENNES (Nord).

1.444e : M. NAELTEN Georges, Cité Monvoisin, 24, COURCELLES-LEZ-LENS (P.-C.).

1.445e : M. CAILLERET Léon, mineur, rue Cauchy, 15, LIEVIN (Pas-de-Calais).

1.446e : M. JOYEZ Eugène, employé, rue Jules-Ferry, 8, LIEVIN Calonne (Pas-de-Calais).

1.447e : M. PLAINCHART Jean, rue Blériot, n. 16, HERSIN-COUPIGNY (Pas-de-Calais).

1.448e : M. DEKONNINCK Lucien, rue de l'Abattoir, 12, DUNKERQUE (Nord).

1.449e : M. VILAIN Arthur, rue Chemin des Croix, HENIN-LIETARD (Pas-de-Calais).

1.450e : M. DERACHE Jean, cité Thibout, 13, HENIN-LIETARD (Pas-de-Calais).

1.451e : M. CARUL Jean-Baptiste, rue de la République, 29, RŒULX, près LOURCHES (N.)

1.452e : M. CARUL Edouard, route de Mastaing, RŒULX, près LOURCHES (Nord).

1.453e : M. VERMEULEN Julien, expéditeur, rue Pasteur, 26, LILLE.

1.454e : M. DECAILLON André, rue de la Baraque, BILLY-BERCLAU (Pas-de-Calais).

Du 1.455e au 1.479e Prix (25 prix). — UNE PAIRE BOUTONS MANCHETTES, valeur 24 francs.

1.455e : Mlle DUBOIS Olga, écolière, rue Monge, 6, LENS (Pas-de-Calais).

1.456e : M. VERDIERE Paul, agent de chemin de fer, rue de Tournai, 22, ANNAPES, par ASCQ (Nord).

1.457e : M. DELCROIX François, mineur, rue Cité 11, n. 163, GRENAY (Pas-de-Calais).

1.458e : M. LEROY Pierre, menuisier, rue Pierre-Fosfer, 28, LOMME-LEZ-LILLE.

1.459e : M. BRUNEZ Germain, rue de Douai, n. 51, DENAIN (Nord).

1.460e : M. FACOMPREZ Charles, menuisier, rue Brûle-Maison, 119, LILLE.

1.461e : M. DUCHENE Emile, ajusteur, rue Pasteur, cour Derwey, 3, HELLEMMES LEZ-LILLE.

1.462e : M. Louis LEMESLE, gardien de cimetière, 70, rue Thumesnil, 14, Cité Liévrause, LILLE.

1.463e : M. MARCELLIS René, employé, rue Pave-Fruit, NIEPPE (Nord).

1.464e : M. BIESBROUCK Victor, rue Broca, n. 13, LILLE.

1.465e : M. HUNEZ Henri, rue d'Aiger, 2 bis, LILLE.

1.466e : M. DUJARDIN Léon fils, charpentier, rue Nationale, PROVIN (Nord).

1.467e : Mme DEWALLEZ, rue Ledru-Rollin, n. 164, BRUAY-SUR-ESCAUT (Nord).

1.468e : Mme COURTIOL, rue de Marquilies, 41, LILLE.

1.469e : M. BAUDUIN Moise, tuffiste, rue Faidherbe, 4, LOOS-LEZ-LILLE.

1.470e : M. BOCQUILLON Raymond, ajusteur, Grande-Rue, 114, LIBERCOURT (P.-C.).

1.471e : M. SAUFROY Léon, Grand Chemin de Loos, 174, LENS (Pas-de-Calais).

1.472e : M. VERDIERE Victor, dessinateur, rue de Tournai, 22, ANNAPES, par ASCQ (N.).

1.473e : M. DUQUESNOY François, rue de Reims, 191, ANNEQUIN (Pas-de-Calais).

1.474e : M. LENGRAND Jules, commerçant, rue du Cimetière, ENNEVELIN (Nord).

1.475e : M. DUQUESNE Désiré, tailleur, rue du Mont, PERNES-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais)

1.476e : M. BUISINE Victor-Joseph, ajusteur, impasse des Bas Jardins, 5, MONS-EN-BARŒUL (Nord).

1.477e : M. DEBOYRERE Alphonse, monteur, rue Verte, 32, TOURCOING (Nord).

1.478e : M. POUCHAIN Bernard, marbrier, route de Béthune, LENS (Pas-de-Calais).

1.479e : M. QUARDELLE Louis, directeur de brasserie, rue de Béthune, HAILLICOURT (Pas-de-Calais).

Du 1.480e au 1.485e Prix (6 prix). — UNE PARURE CHEMISE ET PANTALON DAME, valeur 24 francs.

1.480e : M. OBIN Paul, brigadier de douanes, rue du Pont de Warlaing, WANDIGNIES-HAMAGE (Nord).

1.481e : M. BRUNET Maurice, mineur, rue des Pinsons, 20, HAILLICOURT (P.-de-C.).

1.482e : M. RICQ Gaston, électricien, rue Trabeau, 66, LOURCHES (Nord).

1.483e : M. FACON Camille, rue de Paris, n. 197, LILLE.

1.484e : M. MANIEZ Eugène, rue de Strasbourg, 1, WINGLES (Pas-de-Calais).

1.485e : M. WACRENIER Alphonse, rue de Valenciennes, 27, LILLE.

Du 1.486e au 1.501e Prix (16 prix). — UN QUART LITRE PARFUM « LES FLEURS », valeur 23 francs.

1.486e : Mme HUMERY, rue Ferrer, 100, WAZIERS (Nord).

1.487e : Mlle VERDIER Amélie, rue de Tournai, 67, ANNAPPES, par ASCQ (Nord).

1.488e : M. BLUM Victor, mécanicien, boulevard d'Alsace, cour Bochteux, 13, LILLE.

1.489e : Mme PINCON Claire, épouse ROUE, rue de Maubeuge, 34, JEUMONT (Nord).

1.490e : M. REMY Arthur, retraité, rue de Douai, quartier Jénard, 10, DENAIN (Nord).

1.491e : Mme BASTIEN Maria, rue de Rouen, cité d'Artois, 22, BETHUNE (Pas-de-Calais).

1.492e : M. Séraphin SPITTAEL, serrurier, rue Emile-Zola, LIEVIN (Pas-de-Calais).

1.493e : M. RONSAIN Achille, rue de la Flamenne, 153, MAUBEUGE-SOUS-LE-BOIS (Nd.)

1.494e : M. LECLERCQ Gustave, employé, rue d'Erre, 1 bis, FENAIN (Nord).

1.495e : M. BROUILLARD Jules, rue du Colonel D'Enfer, 85, VIEUX-CONDE (Nord).

1.496e : Mme DRUON Léontine, rue Thiers, n. 49, CYSOING (Nord).

1.497e : Mme BOURFE Victor, rue de la Marne, 2, HAINES-LEZ-LA BASSEE (P.-C.).

1.498e : Mme SENECHAL Mathilde, rue d'Artois, 34, LIEVIN (Pas-de-Calais).

1.499e : Mlle BERTRAND Marcelle, étudiante, faubourg des Postes, 78, LILLE.

1.500e : M. KINDT Léon, rue de Boulogne, n. 7, LILLE.

1.501e : M. VANHOLME Jérôme, cordonnier, rue Philadelphie, 100, FIVES-LILLE.

Du 1.502e au 1.541e Prix (40 prix). — UNE PAIRE BOUTONS DE MANCHETTES, valeur 22 francs.

1.502e : M. LEFEBVRE André, mineur, rue Jules-Guesde, LABEUVRIERE (P.-de-C.).

1.503e : Mme NOURRY Aline, rue de la Côte, n. 120, AUCHEL (Pas-de-Calais).

1.504e : Mme DHAINAUT Alphonse, rue du 1er Mai, 5, LIEVIN (Pas-de-Calais).

1.505e : M. VANHOLME Jérôme, cordonnier, rue Philadelphie, 100, FIVES-LILLE.

1.506e : M. VANHOLME Jérôme, cordonnier, rue Philadelphie, 100, FIVES-LILLE.

1.507e : M. VANHOLME Jérôme, cordonnier, rue Philadelphie, 100, FIVES-LILLE.

1.508e : M. ROUSSEL Pierre, géomètre, rue de l'Esplanade, 37, BRUAY (Pas-de-Calais).

1.509e : M. LOEZ Marcel, chauffeur d'auto, rue Lieutenant Princeteau, 11, FIVES-LILLE.

1.510e : Mme DE VREE Cécile, secrétaire, rue de Thumesnil, cour Hélart, 2, LILLE.

1.511e : M. PRUVOST Maurice, Brebin Mazingarbe, 790, MAZINGARBE (Pas-de-Calais).

1.512e : M. DELMOTTE Gustave, rue de Seclin, 37, HAUBOURDIN (Nord).

1.513e : M. MOREL François, chauffeur, rue Paul-Bert, 29, ANZIN (Nord).

AVANT D'ACHETER
un véhicule utilitaire
essayez gratuitement
la 5CV.
Peugeot
P. EVERAERE
7-9-11, Rue Faidherbe 7-9-11 LILLE
— Téléphone : 13-10 —

1.514e : M. FRANQUENOUILLE Hubert, cité Héli-Doisel, 10, NOYELLES-GODAULT (P.-C.)

1.515e : M. NACHTERGAELE Lucien, ajusteur, rue de Thumesnil, 68, LILLE.

1.516e : M. HAHN Henri, employé, rue Paul-Bert, SOMAIN (Nord).

1.517e : M. DUCORNEY Jérôme, rue Nationale, VERQUIN (Pas-de-Calais).

1.518e : Mme Roger PONCHAUT, boulevard Carnot, 16, LILLE.

1.519e : Mme BACART Julienne, institutrice, rue Marmottan, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-C.).

1.520e : M. Adolphe VAREY, cordonnier, rue des Magnolias, 19, LAMBERSART (Nord).

1.521e : M. TANCREZ Emile, contremaître, rue du Pré-Catelan, 186, LA MADELEINE-LEZ-LILLE.

1.522e : M. DECARNIN Victor, rue du Marais de Lomme, 40, LILLE-CANTELEU (Nord).

1.523e : M. CLAPUYT Noël, rue Sainte-Elisabeth, 33, ROUBAIX (Nord).

1.524e : M. GRÉGOIRE Paul, employé, rue de la Vieille-Comédie, 8, LILLE.

1.525e : Mlle Augustine GOSSART, rue Nationale, 93, BAUVIN (Nord).

1.526e : M. BEELE Robert, rue Théodore-Bouchez, 6, AUCHEL (Pas-de-Calais).

1.527e : Mme EVRARD Louis, rue Marles, n. 30, AUCHEL (Pas-de-Calais).

1.528e : M. DUQUESNOY Georges, tailleur, rue Fourmentel, 78, LILLE.

1.529e : M. BOCQUET André, dessinateur, rue Colbert, 61, LILLE.

1.530e : Mlle LOUBRY Mireille, sténo-dactylo, route de Lens, 2, HENIN-LIETARD (P.-C.)

1.531e : M. DEPLUS Georges, employé de Mairie, rue Nationale, 10, VIEUX-CONDE (N.)

1.532e : M. BÉHAGUE Georges, menuisier, rue du Bourg, 52, LAMBERSART (Nord).

1.533e : M. MEURISSE Achille, agent de chemin de fer, rue Vandestraeten, 39, HELLEMMES-LEZ-LILLE.

1.534e : M. GRISLIN Jean, écolier, boulevard de la République, 54, DENAIN (Nord).

1.535e : M. ROBILLARD Louis, plombier, r. Gilbert, 166, cité des 40, GRENAY (P.-de-C.)

1.536e : M. DAMBRINE Henri, plafonneur, 81, cité des 40, GRENAY (P.-de-C.).

1.537e : M. DELECOURT Augustin, rue Germain-Delbecque, GONDECOURT (Nord).

1.538e : M. CRETAL Marcel, dessinateur, rue Clovis-Hugues, 9, LILLE.

1.539e : Mme DARTOIS Georgina, rue Léon-Gambetta, cité Citerne, à SAINGHIN-EN-WEPPES (Nord).

1.540e : M. COILLE Auguste, cité II Béthune N° 223, GRENAY (P.-de-C.).

1.541e : Mme PREVOST-WAUQUIER, rue Hameau-Verlerne, ENNEVELIN (Nord).

(A SUIVRE).

La distribution des Prix

Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., dès la publication des résultats.

Conformément à l'article 9 du règlement, il suffira aux gagnants de justifier de leur identité pour les y réclamer.

Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

Avis aux gagnants

Devant l'affluence de demandes d'envoi de lots de la part des gagnants nous prions ces derniers de vouloir bien ne pas s'impatienter.

Nous nous trouvons, en effet, dans l'impossibilité matérielle de satisfaire au jour le jour aux demandes qui nous parviennent et nous nous excusons auprès des gagnants du retard qui pourrait se produire dans l'expédition de leurs lots.

Pour faciliter les expéditions, nous demandons aux gagnants de bien spécifier les numéros de leur classement et des lots qui leur reviennent.

Banque Moderne "Le Bien-Être"
Société en nom collectif A. Hazebrouck et Cie
Fondée en 1906 — 22e année
Siège social 125, boul. de la Liberté, LILLE
TAUX D'INTÉRÊTS des COMPTES DE DÉPOT

A 3 mois	brut	7.50 %	l'an,	in.p.	déd., 6
1 mois,	—	8 %	—	—	8.41
1 an	—	9 %	—	—	7.23
2 ans.	—	11 %	—	—	1.87
5 ans	—	12 %	—	—	3.69
10 ans.	—	13 %	—	—	10.51

Quatorze personnes tuées dans une tempête de neige

Suivant une dépêche de **New-York**, au «New-York Hérald», une véritable tempête de neige s'est abattue dans les Etats de l'Ouest et de l'Est. — Quatorze personnes ont été tuées.

Une demande d'interpellation sur le projet de loi sur les loyers

M. Fernand Brun a déposé une demande d'interpellation ainsi libellée :

1° Sur les raisons qui ont déterminé le Gouvernement, alors qu'il se déclare défenseur résolu de l'ordre social et du droit de propriété, à déposer un projet de loi sur les loyers qui consacre, au préjudice des petits propriétaires immobiliers, une expropriation brutale sans indemnité ;

2° Sur les mesures qu'il compte prendre en vue de pourvoir aux réparations et à la conservations des maisons d'habitation qui dépérissent et tombent en ruines et dont les propriétaires dépouillés par les lois d'exception ne perçoivent même plus de revenus suffisants pour en assurer l'entretien ».

M. Fernand Brun demande que cette interpellation soit jointe aux interpellations sur la politique générale.

La Société "Lilia" ne vend que des produits de tout premier ordre. Elle ne donne pas de primes parce que sa délicieuse margarine s'impose par ses qualités mêmes

Pour le gros : 10, rue d'Amiens, LILLE.

La grève des mineurs du Gard

La grève des mineurs continue dans le calme dans tout le bassin houiller.

Une réunion du Comité central de grève a eu lieu hier après-midi, à la Bourse du Travail d'Alès.

L'état du roi d'Angleterre

Le bulletin de santé suivant a été publié à 11 heures 30 :

« Le roi a passé une assez bonne nuit. Il n'y a pas de changement à signaler dans l'état de Sa Majesté. »

Quadruple naissance

Mme Fonteneau, demeurant à Jarnac (Charente), vient de mettre au monde quatre enfants : deux filles et deux garçons, tous vivants.

le Réveil Agricole

Les droits de douane sur les engrais azotés

Les agriculteurs utilisent maintenant de façon courante des engrais azotés de deux catégories : les engrais naturels — nitrate de soude — et les engrais dits synthétiques, obtenus par l'application industrielle de réactions chimiques qui combinent l'Azote de l'air avec l'Oxygène ou l'Hydrogène — nitrate de chaux, sulfate d'ammoniaque, etc.

Ces derniers produits sont fabriqués en France depuis la guerre ; le tonnage utilisé chaque année par les Agriculteurs ne cesse de croître ; ce qui est une preuve absolue de la prospérité de cette nouvelle industrie. Les raisons données par certains industriels, de la nécessité de développer notre industrie nationale des engrains synthétiques, par l'établissement d'un droit de douane sur les engrais d'importation, ne se justifie donc nullement. En outre, ce droit déterminerait une hausse des engrais azotés, et aurait pour effet de décourager un peu plus les agriculteurs qui, actuellement subissent pour leurs récoltes, des prix déficitaires.

Comme l'ont signalé plusieurs économistes, *un droit de douane sur le nitrate, équivaut à un impôt sur le pain.*

En outre, que vaut l'argument : Il faut protéger les industries naissentes ? L'Agriculture est aussi une industrie qui a besoin d'être protégée ; elle ne demande pas une faveur, mais simplement l'égalité de traitement avec les autres industries, qui reçoivent de l'étranger leurs matières premières en franchise — charbon, laine, etc.

Le nitrate de soude est aussi une matière première et l'Agriculture une industrie de transformation.

Comme il est noté ci-dessus, l'industrie française de l'Azote est très florissante. Elle est passé de 85.000 tonnes en 1913 à 240.000 en 1927 et 324.000 en 1928.

D'autre part l'Etat rétrocède aux agriculteurs des engrais azotés, en provenance d'Allemagne, au titre des réparations, en supportant une perte de 10 à 12 p. %, ceci, en vue de faire baisser le prix des engrais azotés et de favoriser l'Agriculture.

Il serait inconcevable que d'un côté, l'Etat consente des sacrifices pour faire baisser le prix de l'Azote, et de l'autre impose des droits de douane pour faire hausser ce même engrais.

Enfin, il est une question primordiale qu'il convient de mettre au point. Le droit de douane établi sur le nitrate de soude aurait pour effet de réduire son emploi au profit du sulfate d'ammoniaque. Ce dernier engrais peut-il remplacer de façon complète le nitrate ?

Les Agriculteurs savent par expérience que le nitrate est l'engrais azoté qui donne les meilleurs résultats, sur toutes leurs cultures. Et sur ce point, ils sont d'accord avec tous les agronomes. Qu'il nous suffise de rappeler les noms de Lawes et Gilbert, Garola, Wagner, Berthault, etc., dont les travaux font autorité, et qui ont reconnu la supériorité du nitrate de soude.

D'ailleurs, le nitrate de soude est l'engrais préféré des praticiens qui ne possèdent pas les connaissances agronomiques leur permettant de préciser dans quel cas on peut lui substituer le sulfate d'ammoniaque. En conséquence l'emploi généralisé du sulfate d'ammoniaque aurait pour effet de diminuer nos rendements et de déterminer une nouvelle hausse du coût de la vie.

LES AGRICULTEURS CONTRE LE DROIT DE DOUANE

Les agriculteurs se sont élevés dans tout le pays, au cours de ces derniers mois, contre la mesure projetée, et au Parlement, les Commissions de l'Agriculture furent aussi unanimes à protester.

Enfin, la Confédération des Associations agricoles qui groupe toutes les Fédérations agricoles départementales, a renouvelé tout récemment le vœu qu'elle avait déjà adopté le 31 janvier 1928 et dont voici un extrait :

« La C.N.S.A., considérant qu'il est impossible, en raison de l'insuffisance d'emploi des engrais azotés en France, d'envisager une élévation de leur prix, et que le contraire est même indispensable, si l'on veut augmenter le rendement de l'Agriculture, s'élève avec énergie contre toute mesure qui, sous le prétexte de protéger la production française d'engrais azotés, aurait pour résultat d'en élever le prix pour l'acheteur national.

Comme l'on peut s'en rendre compte, les intérêts agricoles se trouvent liés dans la circonstance avec l'intérêt général.

LABOR.

la base cour

La Poule du Mans

Elle doit être, aussi bien que la « Bresse », placée au premier rang des volailles pratiques. Si elle n'est pas une pondeuse de premier rang pour le nombre comme celle-ci, elle en a sont de 60 grammes en moyenne. Comme la « Bresse » elle est d'une rusticité et d'une précocité parfaites. La réputation du poulet du Mans est mondiale ; à quatre ou cinq mois, suivant les soins apportés à son élevage, ce poulet pèse quatre livres. C'est le plat familial exquis et plantureux par excellence.

Moins élégante, moins jolie que la « Bresse » la poule du Mans est grande et robuste. Sa crête triple dans le genre de celle de la « Wyandotte » et dont la pointe contourne la nuque, est d'un rouge vif ainsi que les barbillons relativement petits ; sa physionomie est soulignée par l'oreillon d'une blancheur nacrée.

Le coq est d'une taille et d'une empleur relativement plus considérable que la poule. Celle-ci pèse adulte environ quatre livres et demie, tandis que le coq dépase souvent six livres. Sa crête, un peu grossière à la pointe contourne la nuque comme celle du « Wyandotte » ; ses barbillons aussi bien que la crête sont d'un rouge vif. Son oreillon épais et assez grand, souligne comme chez la poule, sa physionomie. Le rouge et le blanc ressortent d'une manière éclatante sur sa toilette d'un noir très brillant. Ses pattes robustes sont bleues ardoise comme chez la plupart de nos volailles françaises ; les ongles sont blancs.

Quelques amateurs — avons-nous remarqué dans les expositions — ont voulu corriger cette lourdeur un peu paysanne de la crête par un croisement avec la « Hambourg » noire mais ils ont ainsi diminué la taille d'un tiers et ont fait perdre la physionomie puissante de cette plantureuse volaille. Acquérir une perfection n'est pas le fait d'un premier croisement mais le résultat d'un travail de sélection de plusieurs années et en retournant sur la race pure que l'on désire corriger. Notre expérience nous engage à dire aux novices qu'au premier croisement tout est détruit et *qu'il n'en sort rien de bon.*

Terminons en disant que le cheptel avicole de la France est magnifique et qu'il est étonnant de voir dans notre pays du bon goût négliger nos races incomparables à tous les points de vue, pour les races étrangère qui ne les valent pas tant s'en faut.

PIERRE DE LILLE.

Contre toutes les maladies infectieuses, employez le **CURAZOL**, de R. MARTIN, à FEIGNIES. — Voir plus loin aux annonces.

le Jardinage pratique

La préparation des couches

Dans le but d'accélérer la végétation des légumes pour en hâter la récolte, l'amateur peut imiter le professionnel en préparant des couches ; celles-ci suppléent à la chaleur solaire en fournissant une chaleur artificielle.

La couche est un amas de fumier ou de feuilles et en général de tous débris végétaux pouvant développer par fermentation une chaleur artificielle capable d'activer la végétation des plantes que l'on désire produire avant l'époque normale.

Le fumier de cheval est le plus employé ; en sortir de l'écurie, il peut constituer à lui seul une couche qui s'échauffe très vite, mais se refroidit de même.

Si le fumier a été mis en tas plusieurs mois, il peut être encore utilisé, sa fermentation un peu plus lente fournira une chaleur douce et soutenue.

Le mélange des deux fumiers permet de monter des couches à chaleur modérée ; on peut même en variant les proportions et l'épaisseur du fumier obtenir la chaleur que l'on désire.

A défaut de fumier recuit, on peut utiliser des feuilles sèches à décomposition lente — chêne, — des herbes vertes, du foin avarié, ou même du tan.

De même le meilleur fumier de cheval est fourni par les chevaux de travail ; celui provenant des chevaux de l'armée est un peu court, on doit le mélanger avec du fumier pailleux.

COUCHES CHAUDES ET COUCHES TIEDES

Les *couches chaudes* sont faites avec du fumier frais ; leur épaisseur varie de 0 m. 40 à 0 m. 60. Elles fournissent une température élevée ; les couches chaudes sont utilisées pour les cultures de primeurs de novembre à février. Elles sont aussi nécessaires pour obtenir une germination rapide des graines, salades, melons, ou pour élever en hiver des plantes sensibles au froid.

Les *couches tièdes*, — épaisseur de 25 à 40 cm, — sont faites de fumier de cheval frais additionné d'un quart ou de demi de fumier recuit ; à défaut de ce dernier on peut employer le fumier de vache pailleux. On met d'autant plus de fumier froid que la saison est avancée.

Les *couches sourdes* sont établies en tranchées de 0 m. 80 à 0 m. 35 de profondeur ; elles ont pour but de réchauffeur le sol rapporté à leur surface. Ces couches sont constituées avec 1/3 de fumier chaud et 2/3 de fumier froid ; elles permettent de réussir des semis ou plantations précoces.

Nous étudierons prochainement comment on confectionne une couche.

ECHOS ET INFORMATIONS

L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES COOPÉRATIVES

Lorsqu'il s'agit de coopératives de production agricole leur assujettissement à la taxe du chiffre d'affaires est subordonné à leur imposition aux bénéfices industriels et commerciaux.

FUMURE AZOTÉE ET CHAUX

Les savants américains Hartmell et Damon ont poursuivi des essais comparatifs, sur des terrains ayant reçu avec un tumure copieuse de potasse et d'acide phosphorique des doses égales de sulfate d'ammoniaque et de nitrate de soude.

Les résultats de ces essais pour 1925-1926 montrent que pour atteindre une même réaction du sol, 100 kilos de sulfate d'ammoniaque ont nécessité 80 kilos de chaux éteinte de plus de 128 kilos de nitrate de soude fournissent la même quantité d'azote.

LA TAXE SUR LES TOURTEAUX

Pour l'application de la taxe de 3,50 % aux tourteaux, il n'est pas fait de distinction suivant que les tourteaux sont utilisés directement pour la nourriture du bétail, ou qu'ils entrent dans la préparation de mélanges dont la vente ultérieure reste possible de l'impôt sur le chiffre d'affaires au taux normal de 2 p. %.

L'EXPORTATION DU BÉTAIL EN ITALIE

Le Ministère de la Guerre d'Italie vient de décider de faire préparer pour les subsistances militaires 8.000 tonnes de viande de conserve avec des animaux achetés en France. Cette importante commande contribuera à décongestionner notre marché et à favoriser l'amélioration des cours.

LA FOIRE NATIONALE DES SEMENCES

Elle s'ouvrira à Paris du 19 au 27 janvier 1929, au Parc des Expositions (Porte de Versailles). Elle coïncidera avec le 8e Salon de la Machine agricole.

LE CONGRÈS DU PARTI AGRAIRE ET PAYSAN FRANÇAIS

Il se tiendra à Paris les 26, 27 et 28 janvier prochain.

« Mes études continuelles m'obligent à une vie sédentaire... »
et ce manque d'exercice provoqua une congestion interne. Un ami me recommanda les Sels Kruschen et depuis que je les prends, j'ai été complètement débarrassé de mes malaises.
L. R. C.
(Lettre originale visible à nos bureaux).
Tous Pharmacies : Flacon, 9.75 ; Triple flacon, 16.80

Déclarations de Sociétés

Dans l'« Officiel » du 6 janvier nous relevons les déclarations de sociétés ci-dessous :

Déclaration du décembre 1928. « Les Volontaires de Fives-Lille ». But : formation d'une société de gymnastique, d'éducation physique et d'instruction militaire. Siège social : 47, rue de Bouvines, Lille, section de Fives (Nord).

Déclaration à la Sous-Préfecture d'Avesnes (Nord) du 18 décembre 1928. « Sporting Club Football Association ». Objet : pratique des exercices physiques et notamment du football association ; établir entre tous les membres un lien de camaraderie. Siège social : à Feignies, 18, rue des Usines.

Déclaration à la Sous-Préfecture du 21 décembre 1928. « Alliance Démocratique et Sociale de l'arrondissement de Vervins ». Siège social : 4, place Pascal-Ceccialdi, Vervins (Aisne). Objet : défendre et propager par tous les moyens légaux les principes d'une politique nationale qui, dans la République et par la République, se propose d'assurer à la France la paix à l'intérieur comme à l'extérieur.

26 décembre 1928. « Fédération départementale des sociétés de tir à l'arc au bersault du Pas-de-Calais ». But : propager le sport du tir à l'arc. Siège : 33, quai des Casernes, Arras.

VICTIMES DE L'HUMIDITÉ

Les faibles de la gorge souffrent immédiatement dès que l'air est saturé d'humidité, ce qui est fréquent, même pendant la belle saison. Aussi les marins, les chasseurs, les travailleurs de plein air doivent-ils protéger leur gorge en usant journellement de la Pastille Sadler. Sa composition a été réalisée de manière à dégager au contact des muqueuses des principes thérapeutiques qui détruisent tous les germes morbides. La Pastille Sadler rend les plus grands services à tous les professionnels de la voix qu'elle met à l'abri de la congestion vocale et de l'enrouement. La boîte 4 fr. 50. Toutes Pharmacies.

LA NOUVELLE GARE D'OSTRICOURT

Voici l'aspect des travaux de la nouvelle gare d'Ostricourt.

Depuis la guerre, un méchant baraquement servait de bâtiment principal.

Il aura bientôt vécu et sera remplacé par le coquet édifice dont nous donnons la photographie.

Les travaux, qui sont activement poussés, seront vraisemblablement terminés pour le printemps.

Voilà une amélioration qui sera bien accueillie par les usagers de cette station, dont l'importance s'est bien accrue depuis la guerre.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE D'ARTOIS

C.S. Beuvry 1 A et F.S. Annequin 1 A font match nul : 0 à 0. — Partie très disputée et sans aucune brutalité. Beuvry domina son adversaire durant les trois-quarts de la partie, et ne put malgré son courage arriver à scorer. Très bonne tenue des 22 joueurs qui firent preuve d'une grande camaraderie. Très bon arbitrage de M. Crespel arbitre officiel de Nœux-les-Mines. Le match sera rejoué dimanche à Auneuil.

R.C. Hersin bat R.C. Sains par 1 à 0. — Sains, alignée une équipe mixte. Dès l'entrée des Hersinois partent à l'action et maintiennent alors qu'un arrière faisait son entrée en retard. Ce but émoustille les visiteurs qui jouent avec beaucoup de brio, sans cependant arriver à grossir la marque. Sains ne tarde pas à s'organiser. Un rachignan est par l'arbitre sorti du terrain. Les rachignan doutent territorialement mais se découragent à la suite d'un arbitrage qu'ils jugent partial.

U.S. Drocourt-Minse 1 A bat A.S Barlin 1 A par 3 buts à 1. — Match joué à Barlin. Les deux teams se présentent avec un remplaçant.

Drocourt marque son 1er but après 6 minutes par son avant-centre.

A la mi-temps : 1 but à 0 en faveur de Drocourt.

Les locaux se dépensent ensuite beaucoup et parviennent à tromper Leroux sur un shoot de blais à la dixième minute. Drocourt reprend ensuite l'ascendant qu'il conserve jusqu'à la fin et score deux fois.

DEMANDES DE MATCHES

A.S Hellemmes demande matches pour : Eq. 1 A : 20 janvier, 10 février, avril et mai ; Eq. 1 B : 3 et 10 février, avril et mai. Eq. H.C. : 27 janvier, 10 février, 17, 24, 31 mars, avril et mai. Ecrire à M. P. Brunois, 69, rue de Condé à Lille.

BOXE

Ce soir à Paris : match important pour Moïse Bouquillon

Ce soir au Cirque de Paris se déroulera un important gala de boxe. Un des principaux matches verra aux prises Grisele et l'auchellois Moïse Bouquillon.

Ce combat que va livrer Bouquillon est gros de conséquences pour l'ancien champion de France des « mi-lourds », qui boxe maintenant dans la catégorie « poids lourds ».

En effet, le résultat sera d'un enseignement très précieux, et aura le doit de faire avancer considérablement la question assez indécise du Championnat de cette catégorie.

On sait que la Fédération de boxe a organisé une compétition pour trouver un successeur à Georges Carpentier.

Mais parmi les concurrents qui se sont inscrits, il en manque un, par malheur : Bouquillon, en effet, n'a pas envoyé son engagement. Il semble pourtant qu'il soit pour le moins aussi qualifié que la plupart de ceux qui sont portés sur la liste des candidats.

Bouquillon aura à faire ses preuves devant Grisele. La récente et décisive victoire qu'il a obtenue sur Giuseppe Spalla permet de penser qu'il est revenu en bonne forme. Reste à savoir si sa valeur est suffisante pour qu'il puisse prétendre à dominer le lot de nos poids lourds à nouveau succès.

LAFFINEUR CONTRE MARCEL THIL

Au cours de cette soirée, Marcel Thil aura pour adversaire Laffineur. Il est certain que Thil, bien qu'il ne soit rapidement élevé jusqu'au premier rang — et peut-être à cause de la rapidité de cette ascension — est un novice à côté de son adversaire. Mais l'expérience aura-t-elle raison de la qualité ?

La vie mouvementée de Tex Rickard

New-York, 7. — Le promoteur américain, Tex Rickard, vient de succomber à Tampa (Floride) des suites de l'appendicite gangreneuse.

Il meurt quelques jours après avoir, en compagnie de sa femme et de quelques amis, célébré en Floride, où il était allé passer ses vacances du Nouvel An, son 48e anniversaire.

Originaire du Texas (de la son pseudonyme de Tex), George L. Rickard avait débuté dans la boxe de façon extrêmement humble. Fils d'un garçon de ferme, il commença par s'occuper de chevaux dans cette région. A 20 ans, il avait déjà roulé sa bosse d'un bout à l'autre de l'immense territoire américain. Cependant, Rickard devait passer la quarantaine avant de trouver sa voie dans le sport.

Jusque là il fut successivement cowboy trappeur, chercheur d'or, barman, employé d'hôtel, restaurateur, gérant de jeux, etc...

Vers 1905, à New-York, le hasard et aussi la nécessité fit de lui un contrôleur, à Madison Square Garden, où se déroulait la course des six jours. Partir de là, il gravit successivement tous les degrés de la hiérarchie pour devenir directeur du fameux établissement.

Au moment où Rickard parvenait au sommet de la hiérarchie, la boxe battait son plein. Il s'y lança à corps perdu en spéculateur prêt à tout risquer. Ainsi, quand à l'issue des pourparlers qui durèrent des mois, le match Dempsey-Carpentier, événement mondial, se trouva conclu, nul ne s'étonna de trouver Tex à la tête d'une entreprise véritablement gigantesque puisque tout dans l'affaire : bourse, frais d'organisation et recettes se chiffrait par millions et battit tous les records, aussi bien le « king of promoters » devait, plus tard, avec le choc Tunney-Dempsey, les pulvériser à nouveau.

On peut dire de Rickard qu'il amassa, perdit, reconquit et reperdit à nouveau plusieurs fortunes. Un dernier lien cependant, ce joueur invétéré avait semble s'assagir. On peut tenir pour certain que sa veuve (il était marié sans enfant) n'aura pas à tendre la main pour vivre.

LE GALA DE L'A.S. DOUAISIENNE

Sept combats parfaitement équilibrés et fournis par des purs-sangs choisis parmi les meilleurs dans les différentes séries, tel sera le gala qui déroulera, dimanche 13 janvier, dans le vaste cirque municipal de Douai, sous les auspices de l'A.S.D.

En principal combat : le crack douaisien, passé depuis peu dans la catégorie des poids moyens rencontrera l'excellent poulain de Decamps, Leloir, qui fit égal avec le champion d'Europe, Doisio et avec Cavalda, champion de France.

D'autre part, Lecœux de Douai, donnera la réplique à Kid Travers de Paris qui vient de faire match nul avec Gydé, champion du Nord.

Un 3e combat mettra aux prises Fouchart de Douai et le challenger au champion du Nord et des Flandres, Wachel, de Flesbes.

Viennent ensuite Onéant, de Douai contre Madiak, de Fresnes ; Dubuis, de Douai contre Fridelina d'Auriche ; Lucillon de Douai contre Amar d'Anicho et Bonbe Turpin contre Utard, d'Auiche.

CROSS-COUNTRY

SÉRA MARTIN VA S'ATTAQUER AU RECORD DU MONDE DES 500 MÈTRES

Séra Martin, recordman du monde des 500 mètres, a décidé de ne pas rester longtemps inactif pendant la morte saison athlétique, un record du monde le tente depuis longtemps : celui des 600 mètres, que détient son grand rival, l'allemand Otto Peltzer, avec 1 minute 3 secondes 3 cinquièmes. Le record de France de cette distance appartient toujours à Delvart avec 1 minute 6 secondes, mais Séra fit mieux à diverses reprises : 1 minute 4 secondes, et si ses performances ne furent pas homologuées, c'est qu'il était alors suspendu par la F.F.S.A. On connaît les possibilités de Séra Martin, personne mieux que lui n'est actuellement, lucide pour abaisser ce record. Il fera sa tentative le 31 mars, à Nice, au cours d'une réunion qu'organise le Gymnase-Club de Nice et l'Olympique d'Antibes.

POIDS ET HALTERES

DES RECORDS BATTUS

L'Egyptien Sayed Nosseir, champion Olympique des mi-lourds a battu les records de l'arraché à 2 bras avec 115 kilos et du jeté à 2 bras avec 148 kilos. Ces records appartenaient à Louis Hostin avec 114 kilos et 145 k. 500.